



20190162

Finanzplan 2021–2023

(Planjahre 2021–2023 und Investitionsplanung 2020–2029)

Bericht des Gemeinderates an den Stadtrat

Plan financier 2021–2023

(années de planification 2021–2023 et planification des investissements 2020–2029)

Rapport du Conseil municipal au Conseil de ville

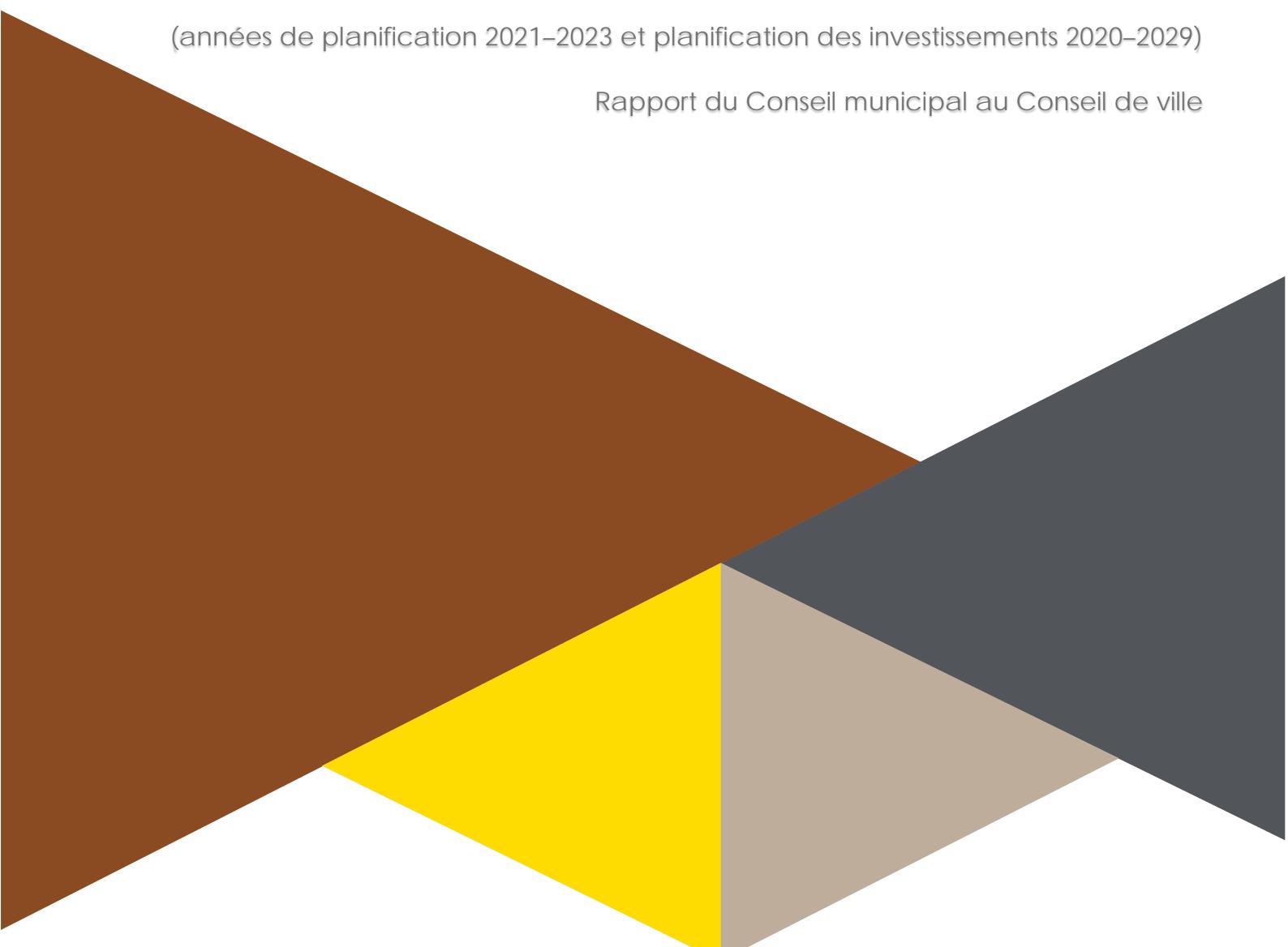


TABLE DES MATIÈRES

0.	L'essentiel en bref	4
1.	Contexte et bases légales.....	6
1.1.	Contexte économique général	6
1.1.1.	Perspectives du développement macroéconomique mondial:.....	6
1.1.2.	D'un point de vue général, au niveau national:	7
1.1.3.	Au niveau de la Ville de Bienne:	9
1.1.4.	Conclusions relatives au contexte économique	10
1.2.	Risques/Opportunités	10
1.3.	Révision 2021 de la Loi cantonale sur les impôts	11
2.	Processus de planification financière	13
3.	Obligations légales et conditions-cadre	14
4.	Objectifs et tâches de la planification financière	15
5.	Plan financier 2021–2023.....	16
5.1.	Hypothèses de planification	16
5.2.	Comptes de résultats prévisionnels (2020–2023)	18
5.2.1.	Scénarios du compte de résultats et indicateurs avec estimation effective d'augmentation des impôts	19
5.2.1.1.	Comptes de résultats prévisionnels 2020–2023 (Base)	20
5.2.1.2.	Comptes de résultats prévisionnels 2020–2023 (Optimiste)	21
5.2.1.3.	Comptes de résultats prévisionnels 2020–2023 (Pessimiste)	21
5.2.1.4.	Comparaison des charges et revenus pour les trois scénarios (P/B/O)	22
6.	Planification des investissements 2020–2029	23
6.1.	Hypothèses de planification	24
7.	Évaluation succincte	25
8.	Endettement	27
8.1.	Capitaux de tiers	27
8.2.	Intérêts sur les capitaux de tiers	27
9.	Perspectives	28
10.	Élaboration et projet d'arrêté	29

Appendice 1 : liste de tous les projets d'investissements (planification 2020 – 2029)

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: tableau de l'évolution des résultats 2021–2023	5
Figure 2: processus de planification financière	13
Figure 3: décisions en matière de dépenses / bases du droit régissant les crédits	14
Figure 4: planification des tâches et des prestations	15
Figure 5: évolution des résultats 2012–2023	18
Figure 6: comptes de résultats prévisionnels 2020–2023 (Base)	20
Figure 7: comptes de résultats prévisionnels 2020–2023 (Optimiste)	21
Figure 8: comptes de résultats prévisionnels 2020–2023 (Pessimiste)	21
Figure 9: comparaison des charges et revenus pour les trois scénarios	22
Figure 10: planification des investissements (PI 2020–2029)	23
Figure 11: compte général - évolution des investissements 2020–2029	24
Figure 12: évolution du total des capitaux de tiers, de 1994 à 2023	27
Figure 13: évolution des intérêts sur les capitaux de tiers, de 1994 à 2023	28

Monsieur le Président du Conseil de ville,
Mesdames, Messieurs,

0. L'ESSENTIEL EN BREF

Les milieux économiques ont entamé l'année 2019 sous de bons auspices. Les branches orientées sur le marché intérieur ainsi que les industries exportatrices ont enregistré des taux de croissance solides, faisant oublier un faible deuxième semestre 2018. Les exportations suisses ont augmenté de 3,6% par rapport au premier trimestre 2018 et n'ont apparemment pour le moment que peu été affectées par le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine ou l'imminence du Brexit. Cette évolution étonnante s'explique avant tout par l'évolution positive de la conjoncture européenne. Au premier trimestre, la croissance économique de l'UE a atteint 0,4% au total. Le mérite en revient principalement à l'Allemagne, premier partenaire commercial de la Suisse. Les exportations vers les États-Unis ont également évolué de manière globalement positive. Les résultats réjouissants du premier trimestre 2019 sont également le résultat d'une demande intérieure robuste. Ainsi, le secteur de la construction, le commerce et la branche de la finance ont enregistré une croissance nette dans l'ensemble.

Au niveau de l'industrie horlogère, malgré l'incertitude qui plane sur certains facteurs économiques ou politiques, les perspectives pour l'année 2019 restent favorables. L'année 2019 a bien démarré: après cinq mois, la branche a vu la valeur de ses exportations s'établir à 8,9 milliards de fr. (+4,1%), portées par une augmentation massive des exportations vers le Royaume-Uni. À noter cependant que la baisse tendancielle du nombre de montres vendues (en unités), qui s'est accentuée depuis l'été 2018, fait que la branche a enregistré un recul des volumes de 2,3% en 2018. Rien qu'en mai 2019, le nombre de pièces exportées a chuté de 9,3%.

Au niveau de la Ville de Bienne, si la progression démographique continue à se confirmer, cela va probablement avoir comme incidence une hausse du montant à payer dans le domaine de la péréquation financière et de la compensation des charges. Compte tenu de la composition sociodémographique de la population biennoise, cela va certainement provoquer une augmentation supplémentaire des charges de transfert que le Canton facture à la Ville de Bienne. D'un autre côté, la volatilité de la fiscalité des personnes morales ne permet pas de garantir des revenus stables et réguliers. De ce fait, la marge de manœuvre qui reste pour financer les tâches communales légales et volontaires ainsi que les investissements requis diminue continuellement alors que les revenus demeurent stables ou, dans le meilleur des cas, n'augmentent que très légèrement.

Les amortissements liés aux investissements effectués jusqu'à ce jour sont également un autre facteur mécanique et automatique de la croissance des

charges venant grever les comptes de la Ville (+ env. 2 à 3 millions de fr. par année). En raison d'une croissance démographique en constante progression depuis un certain nombre d'années, les besoins structurels sont également en augmentation (investissements au niveau des structures scolaires entre autres). Les coûts induits ne sont de loin pas compensés par une progression des recettes fiscales au moins équivalente aux coûts générés. Que ce soit au niveau d'une augmentation des charges de personnel et des charges de biens et services, l'augmentation est inéluctable, ce, malgré tous les efforts entrepris pour accroître l'efficacité et gérer les finances avec la plus grande parcimonie. De par cette évolution, bien que la Ville de Biel prévoit d'afficher des résultats équilibrés en 2020, on peut s'attendre à l'émergence progressive de déficits structurels dans les prochaines années.

À ce jour, l'estimation du résultat a été faite en prenant en compte trois scénarios ayant la plus grande probabilité de se réaliser. Tout d'abord, on trouve un scénario de base calculé selon les meilleures hypothèses de planification du moment, que ce soit d'un point de vue fiscal ou au niveau de l'estimation des coûts de fonctionnement. Cela permet de faire une projection de l'état actuel des connaissances sur l'évolution des finances communales sur un horizon de trois ans. À ce scénario de base viennent s'ajouter une version optimiste qui prévoit des rentrées fiscales supérieures de 1,5% au scénario calculé ainsi qu'une augmentation des coûts de fonctionnement quasi nulle et un scénario pessimiste qui prévoit des rentrées fiscales de 1,5% inférieures aux attentes de base ainsi qu'une légère augmentation des coûts de fonctionnement.

Résultats planifiés en milliers de fr.	2021	2022	2023
Scénario optimiste (+1.5%)	-809.10	-1'550.96	-3'823.42
Scénario de base (calculé)	-3'305.96	-4'337.45	-6'928.08
Scénario pessimiste (-1.5%)	-5'990.65	-7'465.79	-10'491.38

Figure 1: tableau de l'évolution des résultats 2021–2023

Ces scénarios prennent en compte, dès l'année 2021, le projet «Réforme fiscale et financement de l'AVS» (RFFA) de la Confédération ainsi que la révision de la Loi cantonale sur les impôts qui en découlera.

1. CONTEXTE ET BASES LÉGALES

Le présent chapitre fournit un bref aperçu de l'évolution conjoncturelle, puis explique le processus de planification et les bases légales pertinentes.

1.1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a publié en juin 2019 les tendances conjoncturelles du 1^{er} trimestre 2019 ainsi que quelques prévisions pour l'économie suisse au-delà de l'année 2019. De ce fait, elles représentent, entre autres, les sources de données les plus fiables et les plus actuelles au moment de l'établissement de ce rapport.

1.1.1. PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT MACROÉCONOMIQUE MONDIAL:

En quelques points:

- Les risques conjoncturels continuent de dominer le tableau de la conjoncture mondiale. En Chine, les premiers effets du différend commercial avec les États-Unis se sont concrétisés: le commerce extérieur affiche une évolution peu réjouissante et la croissance s'est contractée ces derniers trimestres. Avec les récentes hausses tarifaires, le conflit commercial a pris une tournure défavorable. Si la situation devait continuer à se détériorer, il faudrait s'attendre à un net ralentissement de la conjoncture mondiale. À l'inverse, un éventuel accord sur les points importants du différend commercial redonnerait un coup d'accélérateur à la conjoncture, tant en Suisse qu'à l'étranger.
- Lors de sa dernière communication (10.07.2019), la banque centrale des États-Unis (Fed) a fait part de ses incertitudes sur la croissance américaine, en raison du ralentissement de la création d'emplois et le regain de tensions commerciales avec la Chine. Pour l'heure, dans une décision, la Fed a maintenu les taux entre 2,25% et 2,50%, et parle même de baisse des taux afin de soutenir l'économie américaine. Dans le sillage de son homologue européenne (BCE), la Banque nationale suisse (BNS) maintient inchangé son cap expansionniste.

Zone euro,
États-Unis et
pays
émergents

La Fed,
la BCE et la
BNS

La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine a changé la donne. Elle a remis en question l'ordre établi des relations commerciales et ouvert une «boîte de Pandore» des renégociations dont l'issue la plus encourageante serait que l'on ne revienne pas à un ordre mondialisé. En outre, l'escalade récente des tensions sino-américaines a accru les risques de détérioration et ajouté des incertitudes aux perspectives de croissance.

Si le conflit commercial international ne s'intensifie pas, l'économie et le commerce mondial devraient connaître une croissance plus soutenue en 2020, ce qui stimulerait également les exportations suisses. Les investissements retrouveraient eux aussi leur élan. Les effets du ralentissement économique actuel sur le marché du travail seront perceptibles avec un certain décalage: en 2020, le groupe d'experts table sur une hausse du taux de chômage à 2,6% en moyenne annuelle.

Au niveau des banques centrales, il faut souligner que lors de sa dernière communication (10.07.2019), la banque centrale des États-Unis (Fed) a fait part de ses incertitudes sur la croissance américaine, en raison du ralentissement de la création d'emplois et le regain de tensions commerciales avec la Chine. Pour l'heure, dans une décision, la Fed a maintenu les taux entre 2,25% et 2,50%, et parle même de baisse des taux afin de soutenir l'économie américaine. À titre de comparaison, il y a une année, elle indiquait qu'elle poursuivrait son programme de hausse progressive des taux d'intérêt et de résorption des énormes liquidités qu'elle a mises sur les marchés pour amortir le choc de la crise financière de 2007/2008. Dans le sillage de son homologue européenne (BCE), la Banque nationale suisse (BNS) maintient inchangé son cap expansionniste. En dépit des risques pour l'économie réelle, les taux négatifs s'imposent comme la «nouvelle norme», selon les experts. C'est sans surprise que la BNS a gardé inchangée sa politique monétaire. Et ce, parce que la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé le maintien du taux d'intérêt pour les dépôts des banques en terrain négatif pendant encore un an, au moins.

1.1.2. D'UN POINT DE VUE GÉNÉRAL, AU NIVEAU NATIONAL:

En quelques points:

- *En Europe, l'incertitude politique domine. D'une part, la date exacte ainsi que les modalités du Brexit ne sont pas encore connues et, d'autre part, la situation économique et financière de l'Italie reste incertaine. En ce qui concerne les relations de la Suisse avec l'UE, la situation s'est quelque peu apaisée avec l'acceptation de la réforme de l'imposition des entreprises, mais l'incertitude demeure dans le dossier de l'accord-cadre.*
- *Le PIB de la Suisse a progressé de 0,6% au 1^{er} trimestre 2019, après une croissance de 0,3% au trimestre précédent. L'augmentation du PIB pour cette année est attendue entre 1,2% et 1,5%. La croissance économique devrait rebondir à 1,7% en 2020.*
- *La demande de main-d'œuvre n'est plus aussi soutenue en 2019 que pendant les derniers trimestres, l'excédent de demande se résorbe lentement.*

Incertitudes liées
au Brexit et à la
politique
américaine

PIB

Marché du travail

- La Banque nationale suisse (BNS) a révisé à la baisse ses prévisions d'inflation pour 2019 et 2020, mais maintient inchangées ses attentes en matière de croissance pour l'année en cours. Pour 2021, l'institut d'émission prévoit à nouveau une inflation plus forte de 1,2%. La prévision conditionnelle repose sur l'hypothèse d'un taux Libor à trois mois maintenu à un niveau constant de -0,75% pendant les trois prochaines années. Il est possible que la BNS intervienne sur le marché des devise pour soutenir le franc.

Les prix restent stables

Comme dans certains pays limitrophes, la croissance en Suisse a été largement stimulée par la demande intérieure. Les dépenses de consommation des particuliers ont pour la première fois depuis six trimestres légèrement augmenté se plaçant au-dessus de la normale. L'activité d'investissement a également progressé au début de l'année 2019.

Du côté de la production, la contribution la plus importante à la croissance est venue du secteur industriel. L'industrie en général en a profité, tout comme au trimestre précédent, en raison d'un niveau toujours élevé des ventes à l'international et à la hausse de la demande de produits suisses. Cela signifie que le commerce extérieur a apporté une contribution positive à la croissance de la Suisse.

Cependant, le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) estime que la situation des affaires a de nouveau subi une légère baisse en juin 2019. La situation des entreprises suisses s'est ainsi peu à peu refroidie mois après mois depuis novembre de l'année dernière. La conjoncture suisse doit s'attendre à faire face à un vent contraire croissant.

Les politiques monétaires expansionnistes contribuent en outre à faire flamber les prix dans l'immobilier: les banques, dont les marges sont érodées par les taux négatifs, cherchent du revenu en faisant du volume sur les emprunts hypothécaires, dont les taux d'intérêt sont historiquement bas. Dans le même temps, les caisses de pension, également touchées par ces taux négatifs, cherchent du rendement en investissant dans l'immobilier. Deux facteurs qui conduisent à une surchauffe sur le marché, notamment dans les immeubles locatifs. La BNS, elle-même, mettait récemment une nouvelle fois en garde contre ces risques. En cas de crise immobilière, le risque de contagion à l'ensemble de l'économie helvétique est réel.

La Banque nationale suisse (BNS) a pris la décision de maintenir sa politique monétaire, continuant d'appliquer un taux d'intérêt négatif de -0,75% aux dépôts que doivent lui confier les banques et institutions financières afin de lutter contre

la surévaluation du franc suisse. La vive croissance des avoirs à vue déposés auprès de la BNS représentent un indice de poids quant à une possible intervention de la BNS sur le marché des devise pour soutenir le franc. Reste que cette éventuelle intervention de la BNS devrait se situer à un niveau bien moindre que celles effectuées ponctuellement entre 2015 et 2017.

1.1.3. AU NIVEAU DE LA VILLE DE BIENNE:

En quelques points:

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Bienne continue sur sa lancée de croissance au niveau de sa population et a passé en octobre 2018 le cap des 56'000 habitants. Si cela profite à la Ville, cela engendre également des coûts importants (scolarisation, services à la population, etc.). - La frilosité de l'économie en générale et le ralentissement de la croissance économique qui devrait s'observer au niveau mondial, européen et national vont très probablement aussi affecter le tissu économique et industriel biennois. | Population en hausse

Croissance économique |
|--|---|

D'une manière générale mais principalement au niveau fiscal, Bienne devra faire face à un certain nombre d'incertitudes pour les années 2020 et suivantes. En effet, bien que la croissance de la population soit une réalité et montre que la politique d'investissement mise en place ces dernières années porte ses fruits, les revenus fiscaux restent dans une tendance à la stagnation, mais ne baissent pas pour le moment. Au niveau des personnes morales, les gros contribuables biennois restent prudents quant à leurs prévisions par rapport à leurs résultats d'exploitation pour 2019 et 2020. En ce qui concerne les personnes physiques, il faut noter que Bienne a passé le cap des 56'000 habitants. Cette hausse du nombre de contribuables ne garantit cependant pas une hausse marquante des revenus fiscaux, revenus devant permettre de couvrir l'entier des coûts supplémentaires générés. Pour ce qui est de la fiscalité des personnes physiques, Bienne est convaincue que sa politique de développement au niveau de ses investissements et de ses prestations à la population continuera d'attirer de nouveaux contribuables ayant un «potentiel fiscal» positif pour le futur.

Cependant, l'embellie prévue l'année passée pour 2019 ne semble pas se confirmer pour 2020, que ce soit au niveau mondial ou national. De ce fait, cela aura également un impact sur la Ville de Bienne. En effet, au niveau des personnes morales, les entreprises et groupes industriels biennois anticipent une croissance modérée, aussi bien au travers de leurs propres canaux de distribution que des plateformes en ligne, mais une baisse des volumes en terme de quantités.

Les perspectives économiques ne se présentent pas mieux qu'il y a une année. Le commerce mondial se développe de manière timide en observant ce que le

conflit sino-américain va donner et en attendant de voir ce que le Brexit aura comme résultat, de sorte que l'économie suisse, soutenue par le commerce extérieur, tend progressivement vers la même tendance. Une normalisation de la situation se fait notamment attendre au niveau des intérêts qui resteront encore durablement bas par rapport au développement économique.

1.1.4. CONCLUSIONS RELATIVES AU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Comme expliqué ci-dessus, une reprise de l'économie helvétique est en train de consolider sa position:

- Le taux de croissance du PIB envisagé par le Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles est de 1,5% en 2019, tandis qu'une augmentation à 1,2% est prévue en 2020.
- Les prévisions de l'indice des prix à la consommation (IPC) du même Groupe d'experts s'inscrivent à 102,7 points (décembre 2015 = 100). Par rapport au mois correspondant de l'année précédente, le renchérissement s'est chiffré à 0,6%.
- Une stagnation des taux d'intérêt pour dépôt à trois mois (Libor) est attendue en 2020.
- Le canton de Berne présente un taux de chômage inférieur à la moyenne suisse. Au mois de mai 2019, ce taux de chômage moyen s'élevait à 1,7% contre 2,3% à l'échelle nationale. Ce taux était de 1,4% pour le Seeland et de 2,7% pour Bienne.
- Après une longue période de déclin depuis les années 70, Bienne voit depuis plusieurs années sa courbe de croissance démographique reprendre l'ascenseur pour atteindre le nombre de 56'000 habitants. L'inversion de tendance de l'évolution démographique à Bienne a débuté il y a près de 20 ans – en l'an 2000 – avec une accentuation notable pour la décennie actuelle. À noter que, souvent, ces phases de déclin et de croissance se succèdent dans le temps.

1.2. RISQUES/OPPORTUNITÉS

Le risque à la baisse continue de peser lourdement sur l'économie mondiale. Le différend commercial entre les États-Unis et d'autres zones économiques importantes a continué de s'accentuer au début du mois de juin 2019 en raison des hausses des droits de douane entre les États-Unis et la Chine. Dans l'éventualité d'une nouvelle intensification du conflit, on peut s'attendre à un ralentissement plus marqué de l'économie mondiale et donc également de l'économie suisse. Cela ralentirait le commerce extérieur de la Suisse, mais aussi l'activité d'investissement des entreprises; cela d'autant plus si l'UE et l'Allemagne étaient également durement touchées et que, par exemple, des droits de douane considérables étaient imposés par les États-Unis sur les automobiles allemandes.

Inversement, si un accord est conclu sur des aspects importants du différend commercial, l'économie suisse mais également du reste du monde pourrait connaître une reprise plus forte. En Chine, les conséquences du différend commercial avec les États-Unis se sont déjà matérialisées. Le commerce extérieur se développe de manière décevante et la croissance a ralenti au cours des derniers trimestres. Si ce ralentissement devait se confirmer et s'installer dans le temps, le puissant réseau planétaire dépendant de la Chine ralentirait l'économie mondiale et le commerce mondial ; par conséquent, la Suisse se verrait également affectée. Néanmoins, il n'existe pour l'heure aucun signe de récession imminente. Le principal risque actuellement est le conflit commercial. Le caractère imprévisible de la politique menée par le président américain fait peser une épée de Damoclès sur les industries, les entreprises et les états, car une escalade dans le conflit commercial avec la Chine serait susceptible de provoquer une récession mondiale. La rencontre entre Donald Trump et Xi-Jinping au sommet du G-20 à Osaka a soulagé les investisseurs de certaines inquiétudes. Dans l'immédiat, les droits de douane punitifs restent inchangés, les négociations sont relancées. Un apaisement durable du conflit commercial augmenterait considérablement la probabilité de poursuite du cycle économique mondial en 2020.

1.3. RÉVISION 2021 DE LA LOI CANTONALE SUR LES IMPÔTS

La Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), récemment acceptée par le peuple, aura vraisemblablement un effet au niveau de la Ville de Bienne. Si, comme prévu à l'origine, le Conseil fédéral met en vigueur la RFFA le 1^{er} janvier 2020, les dispositions impératives de la loi s'appliqueront directement à partir de cette date, alors que le Conseil d'Etat bernois édictera les dispositions correspondantes. En raison des particularités de sa configuration ainsi que de sa structure économique et industrielle, la ville de Bienne s'expose à un risque élevé qu'une réduction ultérieure du taux de l'impôt sur les bénéfices, combinée à une exploitation maximale des mesures d'allégement «RFFA», puisse éventuellement entraîner des pertes fiscales importantes, dont les conséquences seraient très néfastes pour Bienne.

Un autre élément important de la révision de la Loi fiscale cantonale de 2021 concerne les mesures d'allégement pour les personnes physiques, qui entraîneront des pertes fiscales supplémentaires en cas de la mise en application par le Grand Conseil bernois de la motion «050-2017 - Schöni-Affolter». Cette dernière demande d'alléger l'impôt des personnes physiques en adaptant les barèmes d'imposition de manière ciblée d'ici à 2021 au plus tard et au moins à concurrence des recettes supplémentaires que générera l'évaluation des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques.

Les revendications de la Ville de Bienne en la matière réduisent considérablement les risques de déficits fiscaux tout en demandant une augmentation de la rétrocession de l'indemnité fédérale aux communes. Avec le découplage des systèmes fiscaux des personnes physiques et morales, que la Ville de Bienne avait déjà exigée dans le cadre de la consultation sur la révision de la loi fiscale de 2019 et qui est maintenant également proposée par le Conseil d'Etat bernois, il est désormais possible, en augmentant la quotité d'impôts liée aux personnes morales, de compenser une grande partie des pertes fiscales imputables aux mesures d'allégement pour ces dernières, sans toucher à la fiscalité des personnes physiques. Il est important pour une évolution positive de l'assiette fiscale de la ville de Bienne que ces exigences soient remplies.

On peut supposer que les entreprises s'adapteront aux nouvelles possibilités de la politique fiscale. Il est cependant probable que cela entraînera une nouvelle diminution de la fiscalité au niveau des personnes morales. Toutefois, les paiements compensatoires ne changeront guère de manière significative, de sorte que le déficit fiscal net pour les personnes morales continuera d'augmenter au cours des années fiscales qui suivront 2023.

2. PROCESSUS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

La planification financière de la Ville de Biel prend en considération les objectifs de rang supérieur (vision / stratégie ou, respectivement, principes directeurs et/ou objectifs de la législature) en relation avec la planification stratégique des tâches et des investissements ainsi que des facteurs externes (p. ex. changements conjoncturels, politiques, démographiques, etc.). Le plan financier englobe une période triennale mais est actualisé annuellement.

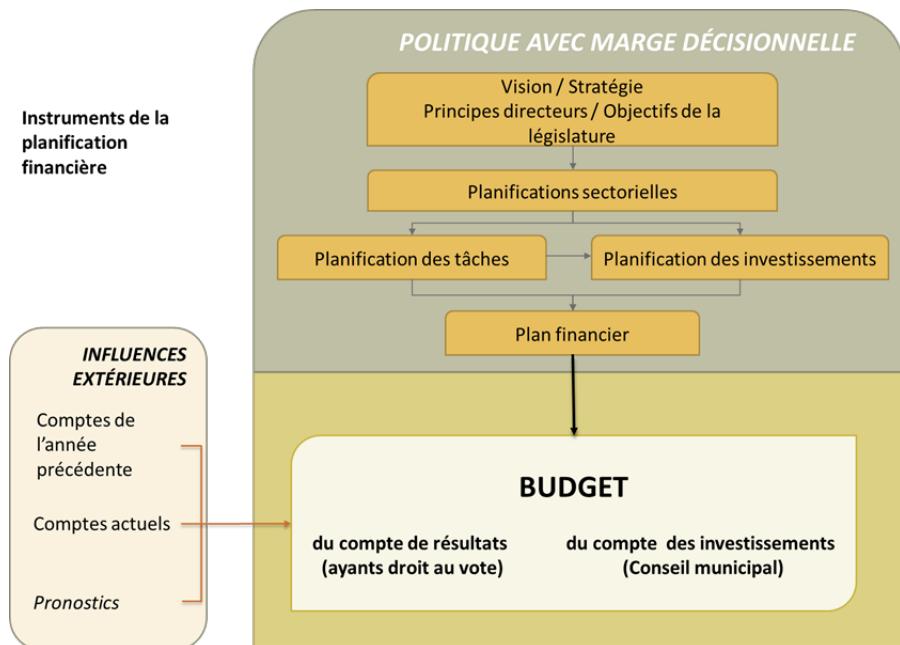


Figure 2: processus de planification financière

Le budget de l'année suivante comprend toutes les recettes et dépenses de consommation attendues, y compris les frais induits des décisions en matière d'investissements (p. ex. intérêts, amortissements, coûts d'entretien et d'exploitation, etc.). Les postes budgétaires sont fixés sur la base de la planification financière et d'autres facteurs tels que les modifications légales pertinentes aux niveaux cantonal et fédéral.

Une grande partie du budget découle du droit et des tâches de rang supérieur (Confédération / Canton) et d'engagements contractés précédemment, raison pour laquelle il ne sert d'instrument de pilotage que dans une mesure limitée. Pour autant qu'il dispose de la marge de manœuvre requise, le Conseil municipal établit le budget selon des considérations de politique financière dans le but de garantir l'équilibre des finances communales à moyen et à long terme.

Le Conseil de ville arrête en premier lieu les éléments suivants: nouveaux crédits d'engagement (p. ex. investissements non liés supérieurs à 300'000 fr.), nouvelles tâches et prestations (mandats d'extension de l'offre ressortissant au Conseil de ville), dépenses de consommation périodiques (p. ex. conclusion de contrats de prestations pluriannuels) et actes législatifs (p. ex. adaptation de règlements sur les

émoluments et autres semblables). Les ayants droit au vote arrêtent les dépenses (un crédit budgétaire pour chaque compte) et la quotité d'impôt, en même temps que le budget.

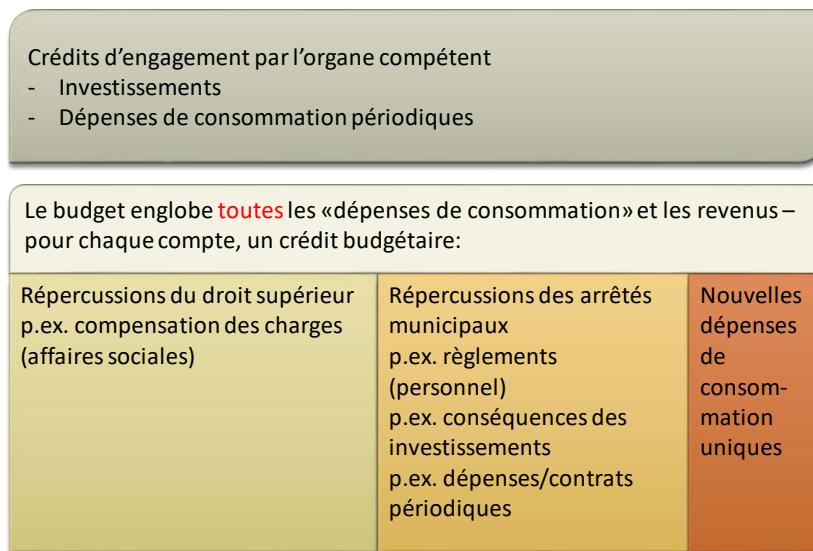


Figure 3: décisions en matière de dépenses / bases du droit régissant les crédits

3. OBLIGATIONS LÉGALES ET CONDITIONS-CADRE

Le Conseil municipal gère la commune, dont il planifie et coordonne les activités (art. 25, al. 1 LCo), et est responsable de la gestion financière (art. 71 LCo). L'Ordonnance sur les communes du Canton de Berne (OCO; RSB 170.111) fixe les dispositions suivantes concernant la planification financière:

Art. 64 - Obligation et contenu: les communes établissent un plan financier arrêté par l'organe compétent. Le tableau des «résultats de la planification financière» est adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire avant la fin du mois de décembre. Le plan financier donne un aperçu de l'évolution probable des finances de la commune pour les quatre à huit années à venir. Il est actualisé au moins annuellement. La Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques édicte des prescriptions sur la forme et le contenu. Le plan financier est public.

Art. 65 - Plan financier en cas de découvert du bilan: si le budget ou les comptes annuels de la commune comportent un découvert du bilan, le plan financier contiendra, outre un aperçu au sens de l'art. 64, al. 3, OCO, des précisions sur les modalités et le délai d'amortissement du découvert du bilan. Le délai d'amortissement ne doit pas excéder huit ans à compter de la première inscription du découvert au bilan. Aussi longtemps que le découvert du bilan n'est pas amorti, le plan financier doit être remis chaque année à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire avec copie au préfet ou à la préfète.

Art. 66 - Plan financier assorti de mesures d'assainissement: lorsqu'un découvert du bilan existe depuis trois ans, la commune élabore, conformément à l'art. 75 de la Loi sur les communes (LCo), un plan financier assorti de mesures d'assainissement qui doit être expressément désigné comme tel. Un plan financier assorti de mesures d'assainissement est réputé suffisant s'il indique les modalités et les mesures permettant d'amortir le découvert dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan, et se fonde sur des postulats et prévisions réalisables. Le plan financier assorti de mesures d'assainissement doit être remis à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire avec copie au préfet ou à la préfète.

4. OBJECTIFS ET TÂCHES DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

Le plan financier sert à planifier les tâches et leur financement sur une période déterminée. Dans le cadre des hypothèses de planification, on tient compte des évolutions et changements prévisibles, afin de définir et quantifier les ressources (personnel, prestations de tiers telles que biens et services) requises pour fournir des prestations, les infrastructures (investissements) et les recettes attendues.

L'illustration ci-dessous donne un aperçu de cette procédure:

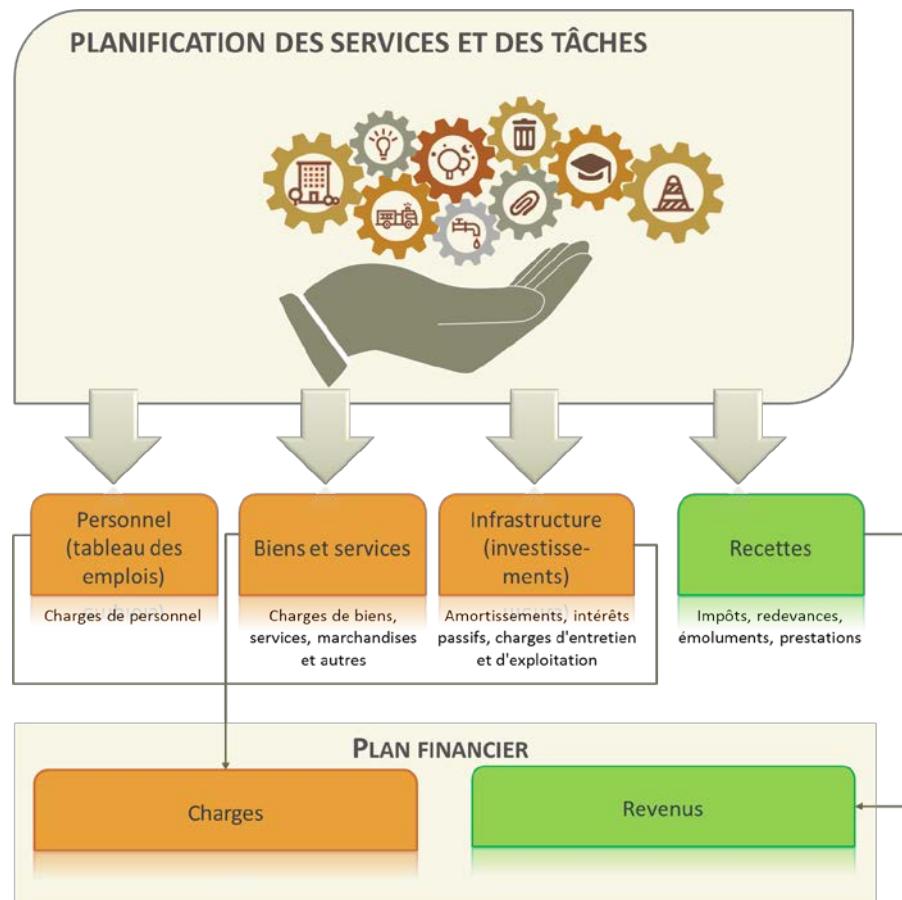


Figure 4: planification des tâches et des prestations

Contrairement au budget, la planification financière n'est pas arrêtée de manière contraignante et, de ce fait, n'octroie aucune compétence en matière de dépenses à l'égard du Conseil municipal ou de l'Administration municipale. Elle est présentée sous la forme d'un compte de résultats prévisionnel à trois niveaux.

Le *compte de résultats prévisionnel* regroupe l'ensemble des charges et des revenus, aussi bien avec *incidences sur les liquidités* (p. ex. charges de personnel et dépenses de biens et services, transferts financiers, revenus fiscaux, émoluments, dédommagements du Canton, etc.) que *sans incidences sur les liquidités* (p. ex. amortissements, dissolution et constitution de provisions, attribution aux ou prélèvement sur les financements spéciaux).

5. PLAN FINANCIER 2021–2023

Le présent chapitre montre l'évolution financière de la Ville de Biel/Bienne attendue pour les trois prochaines années. Les hypothèses de planification émises (chap. 5.1) permettent d'exposer les comptes de résultats prévisionnels (chap. 5.2), la planification des investissements (chap. 6), ainsi que d'apprécier brièvement la situation financière (chap. 8).

5.1. HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION

Les hypothèses de planification sont une projection de l'état actuel des connaissances sur l'évolution des finances communales sur un horizon de trois ans. Il ne s'agit pas de prévisions.

- Partant d'une croissance attendue du PIB de 1,2 à 1,5% par an, une légère hausse linéaire de 1% a été prise en compte – à partir des valeurs du budget 2020 – au niveau des charges de personnel et de 0,50% au niveau des charges de biens et services ainsi que dans les postes de charges et de revenus de transfert.
- Les amortissements augmentent chaque année (de manière cumulative) à hauteur des amortissements légaux sur les investissements achevés et transmis en vue de leur utilisation. Le volume de ces derniers est estimé à 40 millions de fr., auxquels s'applique un taux d'amortissement défini dans l'annexe 2 de l'Ordonnance sur les communes (RSB 170.111). Il en résulte chaque année de nouveaux amortissements d'environ 2 à 3 millions de fr., venant s'ajouter à ceux déjà existants. Le patrimoine administratif non amorti et existant avant 2016 doit être amorti selon l'ancien droit (MCH1), de manière linéaire sur une période de douze ans; soit de 2016 à 2027. Cela correspond à un montant de charges fixes de 12,26 millions de fr. par année jusqu'en 2027. Dès 2028, ce montant ne sera plus pris en considération dans les comptes de la Ville de Biel/Bienne.

Les intérêts des capitaux de tiers sont calculés avec un taux moyen de 1,0 à 1,5% (moyen-long terme), pour une augmentation de ces mêmes capitaux de 20 à 30 millions de francs par an.

- Impôts sur les personnes physiques: très légère augmentation continue du rendement fiscal sur les impôts de la période en raison de la hausse du nombre d'assujettis. Aucun changement significatif n'est prévisible pour les autres postes fiscaux, en particulier pour les personnes physiques. Une dégradation de la situation pourrait survenir dès 2024.
- Impôts sur les personnes morales: malgré la bonne conjoncture économique, l'évolution des recettes fiscales des personnes morales montre une tendance à la baisse. La récente et nouvelle réforme fiscale (RFFA) entraînera de potentielles réductions d'impôts pour la Ville de Biel/Bienne qui ne peuvent pas complètement être compensées. En raison d'éventuels référendums liés à la définition de la mise en application par le Canton de Berne des nouvelles dispositions «RFFA», les plans financiers n'incluent qu'une estimation des revenus fiscaux de la Ville de Biel/Bienne. Toutefois, la tendance à la stagnation ou très légère augmentation des revenus fiscaux est visible.
- Avec l'acceptation le 19 mai 2019 de la loi sur la réforme fiscale et sur le financement de l'AVS par le peuple suisse, le Conseil fédéral décidera de l'entrée en vigueur de la «RFFA». Si, comme prévu initialement, le Conseil fédéral la met en vigueur au 1^{er} janvier 2020, les dispositions impératives de la loi d'harmonisation fiscale s'appliqueront directement à partir de cette date. On peut partir du principe que les entreprises s'adapteront aux nouvelles possibilités de cette nouvelle politique fiscale et il est probable que cela entraînera une nouvelle diminution des revenus fiscaux. Toutefois, les paiements compensatoires ne changeront guère de manière significative, de sorte que le déficit fiscal net pour les personnes morales continuera d'augmenter au cours des années d'imposition après 2023.
- La dissolution sur seize ans de la réserve de réévaluation d'ESB, par tranches de 10,8 millions de fr. par année, figure comme revenus dans le résultat extraordinaire. Par le biais des charges, une part de 50% est attribuée aux capitaux propres sous la forme d'une attribution au financement spécial «Couverture des rectifications de valeur liées à la participation de la Ville dans Energie Service Biel/Bienne (ESB)». Cela servira de sûreté si des développements futurs sur le marché de l'énergie rendent nécessaire d'ajuster la valeur de la participation d'ESB.

5.2. COMPTES DE RÉSULTATS PRÉVISIONNELS (2020–2023)

Les comptes de résultats prévisionnels pour le budget 2020 et les trois ans qui suivent apparaissent dans les tableaux suivants.

Sur la base de l'évolution des charges et revenus des dernières années, des critères de charges et de revenus retenus pour 2020 à 2023, les trois sections suivantes montrent l'évolution du compte de fonctionnement et d'une sélection d'indicateurs de gestion financière selon trois scénarios de planification (Base, Optimiste et Pessimiste) à partir du budget 2020.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des résultats des sept dernières années, ceux du budget 2020 ainsi que leur évolution selon les trois scénarios.

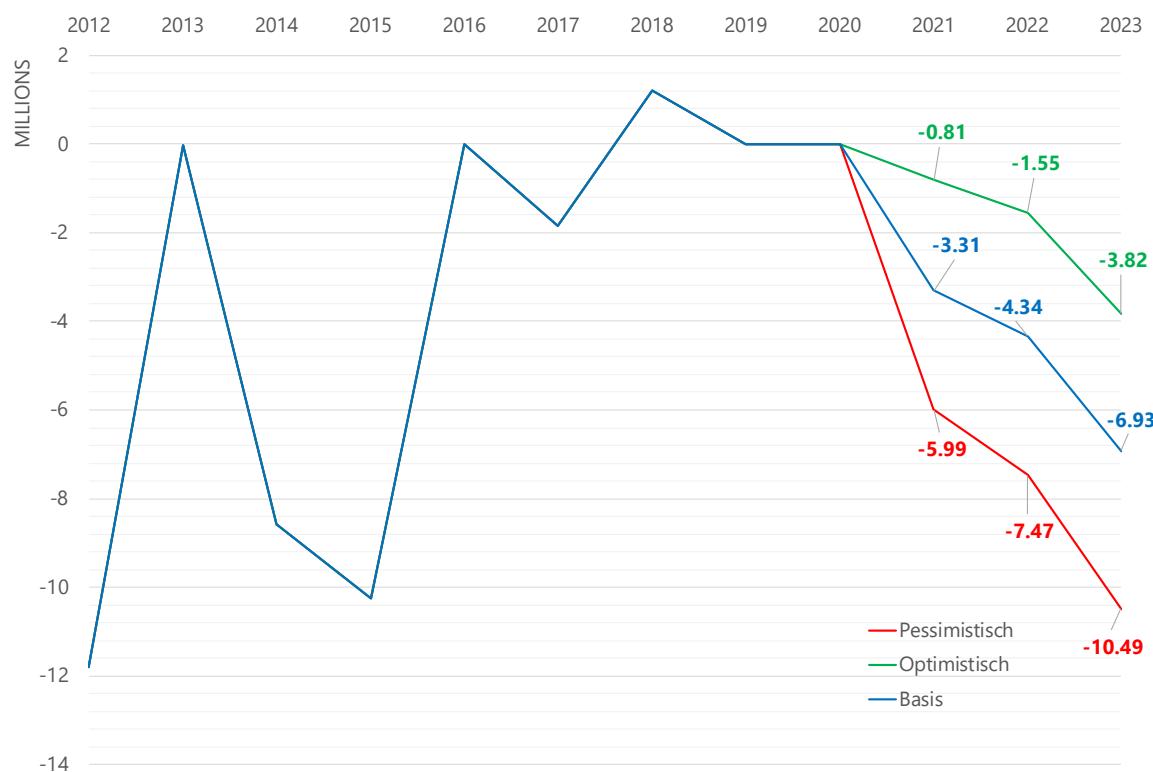


Figure 5: évolution des résultats 2012–2023

5.2.1. SCÉNARIOS DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INDICATEURS AVEC ESTIMATION EFFECTIVE D'AUGMENTATION DES IMPÔTS

Alors qu'un résultat équilibré est encore attendu en 2020, quatre facteurs induiront des déficits croissants durant les années de planification, quel que soit le scénario utilisé (P/B/O):

- a) Les charges de personnel, bien que jugulées, augmentent d'env. 1% par année, afin de couvrir les nouveaux besoins et l'augmentation d'échelons et les promotions, en liaison avec l'augmentation prévue de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de 0,50% des biens et services ainsi que des transferts;
- b) Croissance «automatique» des amortissements découlant de nouveaux investissements (il en résulte chaque année de nouveaux amortissements d'environ 2 à 3 millions de fr., venant s'ajouter à ceux déjà existants);
- c) Intérêts sur les nouveaux capitaux de tiers acquis pour financer les investissements;
- d) Revenus fiscaux et autres revenus en stagnation ou tendant à baisser.

5.2.1.1. COMPTES DE RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2020–2023 (BASE)

Ce scénario prend en compte une version calculée et simulée des revenus fiscaux. Il tient également compte des modifications fiscales.

Activité d'exploitation	Budget 2020	Évolution	PF 2021	PF 2022	PF 2023
30 Charges de personnel	91'750'118	1.00%	92'667'619	93'594'295	94'530'238
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	41'673'477	0.50%	41'881'844	42'091'254	42'301'710
33 Amortissements du patrimoine administratif	19'003'842	8.00%	20'524'149	22'166'081	23'939'368
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	10'000				
36 Charges de transfert	248'959'718	Planifiées	250'204'517	251'455'539	252'712'817
39 <i>Imputations internes</i>	5'668'900	Planifiées	-6'977'000	-6'342'000	6'342'000
Charges d'exploitation	407'066'055	-0.01%	398'301'130	402'965'169	419'826'133
40 Revenus fiscaux	-148'819'500	Base	-150'549'500	-151'279'500	-151'009'500
41 Revenus régaliens et de concessions	-5'708'800	Stables	-5'845'000	-5'845'000	-5'845'000
42 Taxes	-28'506'474	Stables	-30'000'000	-30'000'000	-30'000'000
43 Revenus divers	-33'346'927	1.00%	-33'680'396	-34'017'200	-34'357'372
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-6'000	Planifiés	-90'000	-10'000	-10'000
46 Revenus de transfert	-165'127'949	0.50%	-165'953'589	-166'783'357	-167'617'274
49 <i>Imputations internes</i>	-5'668'900	Planifiées	6'977'000	6'342'000	-6'342'000
Revenus d'exploitation	-387'184'550	-0.49%	-379'141'485	-381'593'057	-395'181'146
Résultat de l'activité d'exploitation	19'881'505		19'159'644	21'372'112	24'644'987
34 Charges financières	16'858'810	Stables	16'000'000	16'000'000	16'000'000
44 Revenus financiers	-25'673'966	0.70%	-25'853'684	-26'034'660	-26'216'902
Résultat provenant de financements	-8'815'156		-9'853'684	-10'034'660	-10'216'902
Résultat opérationnel	11'066'349		9'305'960	11'337'453	14'428'085
38 Charges extraordinaires	6'288'122	Estimées	6'000'000	6'000'000	6'000'000
48 Revenus extraordinaires	-17'354'470	Estimés	-12'000'000	-12'000'000	-12'000'000
Résultat extraordinaire	-11'066'349		-6'000'000	-6'000'000	-6'000'000
Résultat total du compte général			3'305'960	5'337'453	8'428'085
<i>Mise en œuvre de la révision de la loi sur les impôts (LI)</i>					
a) Évaluation générale des immeubles				-1'000'000	-1'500'000
Résultat total <u>après</u> mise en œuvre de la révision LI			3'305'960	4'337'453	6'928'085

Figure 6: comptes de résultats prévisionnels 2020–2023 (Base)

5.2.1.4. COMPARAISON DES CHARGES ET REVENUS POUR LES TROIS SCÉNARIOS (P/B/O)



Figure 9: comparaison des charges et revenus pour les trois scénarios

6.1. HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION

Basé sur un plan d'investissement ambitieux, le Conseil municipal a pris parti de fixer un plafond de réalisation global de projets d'investissement de 40 millions de fr. par années. De ce fait, l'ensemble des besoins en investissements défini par les directions municipales n'est ici pas représenté dans sa totalité. Les projets ont été priorisés et sélectionnés en tenant compte soit de l'urgence des réalisations, de questions sécuritaires, légales ou politiques. Le Conseil municipal n'a de ce fait retenu qu'une partie des investissements de priorité 1 à 3 et a repoussé dans les années futures les investissements de priorité 4 et 5. Cela permet de définir un plan d'investissement réaliste et réalisable sur le plan des ressources financières, humaines ou matérielles. Cependant, dans la planification annuelle détaillée, la totalité des projets d'investissement est toujours prise en compte au niveau de l'année considérée, mais leur réalisation a été priorisée et dépend maintenant étroitement du niveau total maximal de 40 millions de fr. annuel décidé et accordé par le Conseil municipal.

Basé sur ce modèle, le besoin d'investissements bruts du compte général fait état d'env. 400 millions de fr. pour la période allant de 2020 à 2029, tandis que celui des comptes spéciaux financés par les émoluments affiche des besoins d'env. 120 millions de fr. Il en résulte un besoin total consolidé en investissements bruts d'env. 520 millions de fr. Le Conseil municipal fixera chaque année l'ordre de priorité et les tranches de réalisation annuelles.

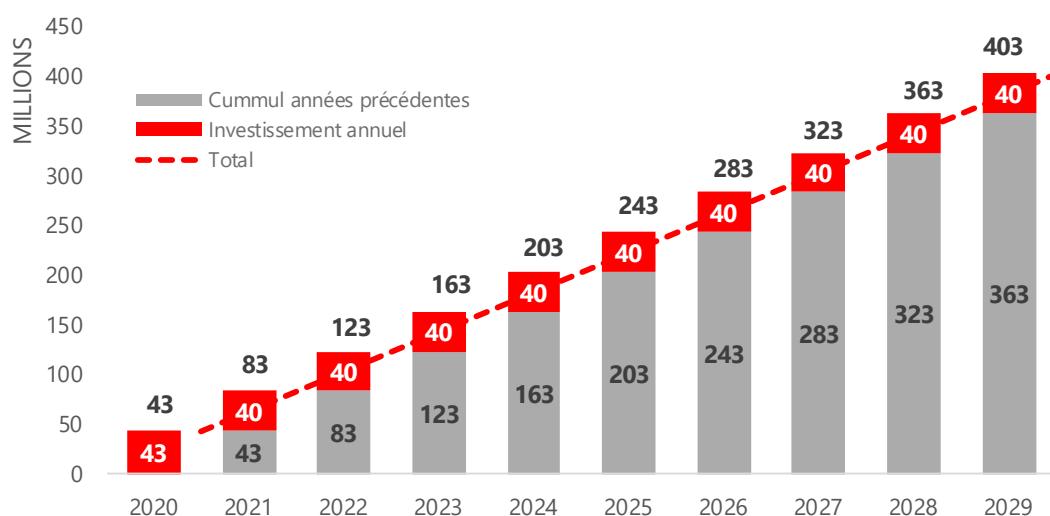


Figure 11: compte général - évolution des investissements 2020-2029

Le Conseil municipal a fixé à 40 millions de fr. par an le plafond des dépenses d'investissement nettes du compte général (sans les comptes spéciaux financés par les émoluments). Cela correspond à une quotité d'investissement moyenne légèrement supérieure à 10%, ce qui est jugé suffisant selon les valeurs indicatives

de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF). La réalisation des projets avec la priorité quatre ou cinq, n'est prévue que si elle peut être compensée avec des projets de priorité 1 à 3 et si le plafond fixé n'est pas dépassé.

Vu la croissance démographique, il reste indispensable d'investir dans les infrastructures publiques et, notamment, les locaux et l'informatique scolaire dans son ensemble. Par conséquent, les investissements sont prévus pour les écoles (Dufour, Champagne, etc.) mais également pour le renouvellement de l'informatique (services à la population et informatique scolaire, etc.), ainsi que des investissements dans les infrastructures municipales (Palais des Congrès, mobilité, etc.). Les projets sont présentés en détail dans la liste des investissements de l'appendice 1.

7. ÉVALUATION SUCCINCTE

L'analyse d'une planification sur trois années selon les trois projections (P/B/O) démontre une fois encore l'importance de la croissance des recettes fiscales pour faire face aux charges futures de fonctionnement et d'investissement. Selon le degré d'optimisme de l'évolution de ces recettes fiscales, le résultat des années futures dresse une forte tendance à la baisse pour chacune des projections dès 2021.

En effet, en considérant le plan d'investissement et les charges financières liées, l'évolution de la population, l'évolution à la baisse des recettes fiscales, les tendances conjoncturelles prévisibles, ainsi que les besoins en infrastructures, les différents scénarios utilisés, jugés comme réalistes, montrent une situation allant du «très légèrement négatif» pour le scénario «optimiste – 2021» à du «fortement négatif» pour le scénario «pessimiste – 2023», cela tout en maintenant dans les trois scénarios une quotité d'impôt identique à 1.63 (mais tenant compte de l'impact de la «RFFA» jusqu'en 2023).

Le plan financier intègre également toutes les charges liées aux futurs investissements importants que la Ville de Biel a choisi de réaliser ces prochaines années, selon le plan d'investissements annexé. En 2020 déjà, l'amortissement annuel total prévu sera de 19,0 millions de fr. pour atteindre les 23,9 millions de fr. en 2023. Liés à ces besoins d'investissements, les besoins de financement tiers devraient continuer à augmenter la dette globale de la Ville de Biel de l'ordre d'environ 20 à 30 millions de fr. par année. Les intérêts passifs évoluent en parallèle, même si les taux actuels sont particulièrement favorables, phénomène qui peut changer à moyen terme et avoir un impact important sur les finances communales. La révision de la Loi cantonale sur les impôts aura une influence sur les recettes futures dès 2021. À cela s'ajoute l'effet lié à la péréquation financière et à la compensation des charges, ainsi qu'à la

compensation de l'aide sociale par le Canton de Berne. Ces éléments, étroitement liés à l'évolution démographique et à la composition sociodémographique de la Ville de Bienne, ne peuvent pas être maîtrisés par cette dernière. Ils ont pourtant une forte influence sur le résultat futur de la Ville de Bienne.

La marge de manœuvre de l'Exécutif biennois se voit de la sorte réduit à son strict minimum. À moyen terme, ce déséquilibre entre les charges et les revenus pourrait conduire à ce que les fonds propres (réserves et financements spéciaux) s'épuisent en raison des déficits chroniques des comptes annuels cumulés inscrits au bilan. De ce fait, le financement des investissements par des capitaux propres, même partiellement, devient problématique, voire impossible. Les capitaux de tiers augmenteront et la hausse des intérêts liés sera proportionnelle. Les taux d'intérêts négatifs actuellement en vigueur sur les marchés de capitaux à court terme (trois mois à une année) devraient, selon les experts, se maintenir encore pour une à deux années encore. Mais tôt ou tard, il est prévu ou plutôt espéré un retour à la normale. Cela signifiera alors, dans tous les cas, des charges d'intérêts à la hausse pour la Ville de Bienne. Étant donné que la Loi sur les communes ne fixe pas de limite à l'endettement, la Ville de Bienne est sur le principe libre de s'endetter autant et aussi longtemps qu'elle respecte les dispositions légales du Canton sur l'équilibre financier (pas de déficit au bilan) et trouve des bailleurs de fonds.

8. ENDETTEMENT

8.1. CAPITAUX DE TIERS

L'évolution des capitaux de tiers de la Ville de Biel/Bienne était modérée de 1994 à 2009 en raison du volume des investissements réalisés. Depuis 2010, la hausse s'est accélérée du fait de la réalisation de grands projets (p. ex. Tissot Arena, Esplanade, rénovation du crématoire et de locaux scolaires) et de l'insuffisance persistante de capacité d'autofinancement se situant entre 5 et 8 millions de fr. par année.



Figure 12: évolution du total des capitaux de tiers, de 1994 à 2023

8.2. INTÉRÊTS SUR LES CAPITAUX DE TIERS

Les capitaux de tiers devraient approcher un montant cumulé de 853 millions de fr. vers la fin 2023, compte tenu d'une augmentation annuelle d'environ 20 à 30 millions de fr., soit une progression annuelle moyenne de 3 à 4%.

En ce qui concerne les intérêts à payer sur les capitaux de tiers, en se basant sur les données disponibles, on est parti du principe que les conditions sur les marchés financiers et des capitaux, très favorables pour les débiteurs depuis plusieurs années, ne vont pas changer immédiatement et radicalement. En effet, les experts s'accordent sur le fait que les conditions de marchés actuelles, dictées par les grandes banques centrales, ne devraient pas évoluer durant au moins les deux prochaines années, en maintenant leurs taux directeurs aux mêmes niveaux voire même en les baissant. La BNS suivra cette tendance et, afin d'en limiter l'impact sur la devise helvétique, maintiendra ses taux négatifs.

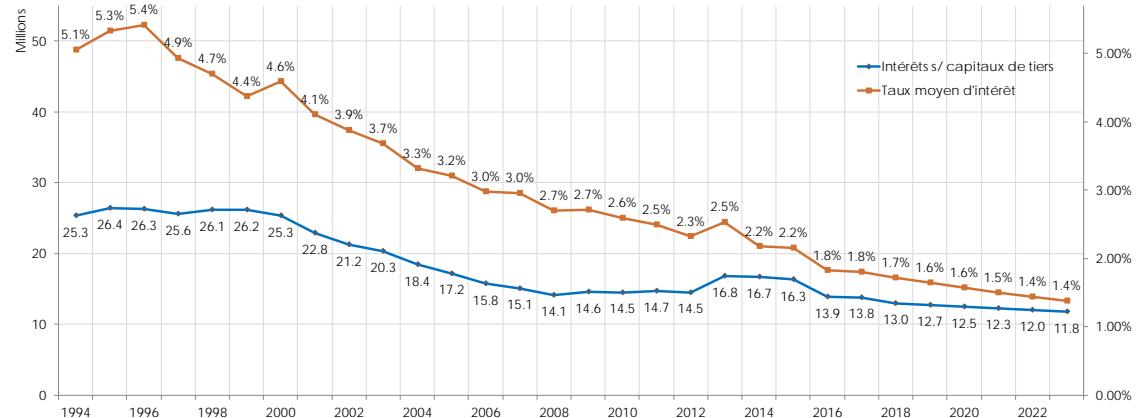


Figure 13: évolution des intérêts sur les capitaux de tiers, de 1994 à 2023

Toutefois, une hausse constante de l'endettement en période d'argent «bon marché» représente une hypothèque non négligeable pour les générations futures. La question de savoir comment et avec quel moyen l'augmentation de l'endettement de la Ville de Biel/Bienne pourrait être limitée aura toujours plus d'importance.

9. PERSPECTIVES

Ces dernières années, l'Administration municipale biennoise a déjà concédé d'énormes efforts au niveau des finances. Ce, tant en termes d'actions afin de stopper l'expansion des charges (économies et optimisation des coûts, etc.) qu'en augmentant la quotité d'impôt à 1,63; Biel/Bienne a réussi à maîtriser ses coûts et juguler ses pertes. Cependant, il est clair que les résultats futurs mèneront de manière inéluctable à deux solutions, au premier abord triviales: soit la Ville de Biel/Bienne réduit encore ses coûts, soit elle augmente ses revenus, quels qu'ils soient. En pratique, au niveau des charges, cela signifie la suppression de certaines tâches et/ou services, en plus de continuer d'optimiser ses coûts. En termes de revenus, si aucune autre source de revenus n'est trouvée, cela signifie principalement de modifier la quotité d'impôt actuellement de 1,63 vers une quotité supérieure qui restera à définir. Cependant, si le Canton confirme sa volonté de désolidariser la quotité d'impôts des personnes morales de celle des personnes physiques, cela permettra à la Ville de pouvoir compenser les pertes fiscales induites par l'introduction des nouvelles dispositions «RFFA» en augmentant la quotité d'impôt des personnes morales, afin de compenser les manques à gagner futurs.

10. ÉLABORATION ET PROJET D'ARRÊTÉ

Élaboration du plan financier: le plan financier a été élaboré par la Direction des finances, en collaboration avec l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Projet d'arrêté

S'appuyant sur l'art. 54, ch. 3, let. c, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Le Conseil de ville prend connaissance du plan financier 2021–2023.
2. Le Conseil de ville prend connaissance de la planification des investissements 2020–2029.

Bienne, le 14 août 2019

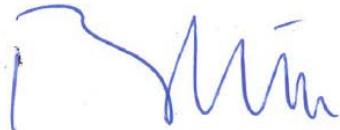
AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire:



Erich Fehr

La chancelière municipale:



Barbara Labbé

Anhang 1: Liste aller Investitionsprojekte (IVP 2020 – 2029)

Appendice 1: Liste de tous les projets d'investissements (planification 2020 – 2029)

C Investitionsplanung 2020 - 2029**1. Gesamtübersicht**

Gemäss Direktionseingaben

Prioritätengruppen

Gesamtzusammenzug

C Planification des investissements 2020 - 2029**1. vue d'ensemble****Verwaltung Allg. Haushalt**

mit Realisierungsgrad von 100% in CHF	Prio. 1	Prio. 2	Prio. 3	Prio. 4	Prio. 5	Total
Jahr 2019	3'734'200	31'344'318	23'107'000	80'000	0	58'265'518
Jahr 2020	100'000	17'294'000	43'177'500	1'170'000	300'000	62'041'500
Jahr 2021	230'000	12'558'000	44'354'857	0	0	57'142'857
Jahr 2022	200'000	4'317'000	52'625'857	0	0	57'142'857
Jahr 2023	200'000	2'040'000	54'902'857	0	0	57'142'857
Jahr 2024	200'000	10'000	56'932'857	0	0	57'142'857
Jahr 2025	0	10'000	57'132'857	0	0	57'142'857
Jahr 2026	0	10'000	57'132'857	0	0	57'142'857
Jahr 2027	0	10'000	57'132'857	0	0	57'142'857
Jahr 2028	0	10'000	57'132'857	0	0	57'142'857
Jahr 2029	0	10'000	57'132'857	0	0	57'142'857
Total Jahre 2020 bis 2029	930'000	36'269'000	537'658'214	1'170'000	300'000	576'327'214

Zusammenzug n. Gruppen (Verw. & SF)

mit Realisierungsgrad von 100% in CHF	Budget 2020			Vorschau 2019		
	Verw.	Sp Fin	Total	Verw.	Sp Fin	Total
A Bereits genehmigt	17'724'000	605'000	18'329'000	35'418'518	1'755'000	37'173'518
B Gesetzlich vorgegeben	20'257'500	-	20'257'500	15'562'000	-	15'562'000
C Aus Sicherheitsgründen	15'310'000	-	15'310'000	6'140'000	-	6'140'000
D Strategie GR	8'375'000	340'000	8'715'000	995'000	165'000	1'160'000
E Übrige	375'000	-	375'000	150'000	-	150'000
TOTAL	62'041'500	945'000	62'986'500	58'265'518	1'920'000	60'185'518

Zusammenzug nach Direktionen/Abteil.

mit Realisierungsgrad von 100% in CHF	Budget 2020			Vorschau 2019		
	Verw.	Sp Fin	Total	Verw.	Sp Fin	Total
1 Präsidialdirektion	1'981'000	284'000	2'265'000	3'323'376	529'000	3'852'376
2 Finanzdirektion	5'755'000	0	5'755'000	4'302'184	0	4'302'184
3 Direktion Soziales und Sicherheit	475'000	0	475'000	575'000	0	575'000
4 Direktion Bildung, Kultur und Sport	7'497'000	0	7'497'000	1'297'000	0	1'297'000
5 Direktion Bau, Energie und Umwelt	46'333'500	5'295'000	51'628'500	48'767'958	3'015'000	51'782'958
TOTAL	62'041'500	5'579'000	67'620'500	58'265'518	3'544'000	61'809'518

Detailliste Steuerfinanzierte Investitionen (Verwaltung)

Liste détaillée des investissements financés par les impôts (Administration)

Groupe	Priorité	Objets	Description	Direktionstext	Date d'arrêté	Crédit	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028	Planification 2029
A	8	OTP 566000103	Neubeschaffung Mähwerk als Anbaugerät zu vorhandenem Kompakttraktor - Nouvelle faucheuse pour équiper le tracteur	Direktion Bau, Energie und Umwelt	30.08.2017	22'600.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 569000009	Ersatzbeschaffung Kleinbagger Friedhof mit Anhänger - Remplacement petite pelleuse avec remorque	Direktion Bau, Energie und Umwelt	05.08.2015	59'681.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 569000010	Ersatzbeschaffung Elektrofahrzeug Friedhof - Remplacement véhicule électrique, BE 26332	Direktion Bau, Energie und Umwelt	13.04.2016	81'667.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 8 VERWALTUNG (bewilligt, keine Ausgaben mehr, Abrechnung)																	
Total SB						1'328'894'827	58'265'518	62'191'500	157'573'000	142'756'220	123'835'000	85'120'000	50'185'000	38'425'000	34'150'000	31'540'000	28'730'000

Detailliste Investitionen Spezialfinanzierung

Liste détaillée des investissements financements spéciaux

Detaillierte Investitionen Spezialfinanzierung

Liste détaillée des investissements financements spéciaux

Detailliste Investitionen Spezialfinanzierung

Liste détaillée des investissements financements spéciaux

Groupe	Priorité	Objets	Description	Date d'arrêté	Crédit	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028	Planification 2029
A	2	OTP 170000097	Mobilitätsmanagement in der Agglomeration Biel 2015 - 2018 - Gestion de la mobilité dans l'agglomération biennoise 20	28.05.2014	261'820.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 170000106	Mobilitätsmonitoring / Erarbeitung eines Konzepts - Elaboration d'un concept de monitoring de la mobilité	08.06.2016	280'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 170000140	Velospot - Umrüstung Flotte	16.01.2019	150'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	4	MAN 170000211	Mobilitätsmanagement in der Agglomeration Biel		400'000.00	0.00	0.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	0.00
A	8	OTP 520000072	Automatisches Veloverleihsystem für die Stadt Biel - Système automatique de prêt de vélos à Bienne	19.11.2009	540'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total SF Öffentlicher Verkehr (29300.5500)					1'631'820.00	0.00	0.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	0.00
Total Spezialfinanzierungen					154'247'570.00	3'544'000.00	5'579'000.00	1'788'000.00	3'800'000.00	795'000.00	805'000.00	250'000.00	250'000.00	250'000.00	250'000.00	0.00

Detailliste Gebührenfinanzierte Investitionen (Sonderrechnungen)

Liste détaillée des investissements financés par les émoluments (comptes spéciaux)

Groupe	Priorité	Objets	Description	Date d'arrêté	Crédit	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028	Planification 2029
A	2	OTP 5400000555	APH Ried / Machbarkeitsstudien - EMS du Ried / Études de faisabilité	22.05.2019	42'500.00	42'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 890300003	APH Redernweg, Teilsanierung und Erweiterung - EMS Chemin Redern, assainissement partiel et agrandissement	03.12.2017	8'850'000.00	6'300'000.00	241'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 899000004	Reorganisation der Städtischen Betagtenheime	20.06.2018	280'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 2 Städtische Heime (bewilligt, Projekte in Realisierung)					9'172'500.00	6'342'500.00	241'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	3	MAN 890000005	APH Ried, Projekt Umbau/Neubau		33'600'000.00	0.00	600'000.00	3'000'000.00	10'000'000.00	10'000'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	3	MAN 890000006	APH Ried, Provisorium während Umbau/Neubau		16'000'000.00	1'000'000.00	15'000'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	3	MAN 890300004	APH Redernweg, Sanierung Küche		3'000'000.00	0.00	500'000.00	2'500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	3	MAN 890300005	APH Redernweg, Innensanierung Pflegeheim (Technik, Zimmer)		6'800'000.00	0.00	800'000.00	3'000'000.00	3'000'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 3 Städtische Heime (Kredit nicht bewilligt, Realisierung dringend)					59'400'000.00	1'000'000.00	16'100'000.00	6'300'000.00	13'000'000.00	13'000'000.00	10'000'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 899000002	Umsetzung Pflegefinanzierung/Neuorganisation der Heime - réalisation financement d'entretien/réorganisation des homes	02.12.2015	85'232.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 8 Städtische Heime (bewilligt, keine Ausgaben mehr, Abrechnung)					85'232.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL STÄDTISCHE HEIME					68'657'732.00	7'342'500.00	16'341'000.00	6'300'000.00	13'000'000.00	13'000'000.00	10'000'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Groupe	Priorité	Objets	Description	Date d'arrêté	Crédit	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028	Planification 2029
B	3	MAN 920000003	Ersatz Parkuhren TOM 94 - Remplacement des parcomètres TOM 94		600'000.00	300'000.00	300'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 920000004	Ersatz Sammelparkuhren - Remplacement des parcomètres collectifs		300'000.00	150'000.00	150'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 920000005	Strategieanalyse Parkplatzbewirtschaftung		150'000.00	75'000.00	75'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 3 Parkplatzwesen (Kredit nicht bewilligt, Realisierung dringend)					1'050'000.00	525'000.00	525'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 920000002	Flächendeckende Parkplatzbewirtschaftung im Bözingenfeld / Einführung und Umsetzung - Exploitation complète des place	16.11.2016	75'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 8 Parkplatzwesen (bewilligt, keine Ausgaben mehr, Abrechnung)					75'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL PARKPLATZWESEN					1'125'000.00	525'000.00	525'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Groupe	Priorité	Objets	Description	Date d'arrêté	Crédit	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028	Planification 2029
A	1	OTP 930000001	Tissot Arena: Ersatz von vier Zugangstüren durch Schiebetüren - Tissot Arena: remplacement de quatres portes d' coulissantes	17.01.2018	170'000.00	140'000.00	30'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 1 Tissot Arena (bewilligt, Erledigung der Arbeiten 2019)					170'000.00	140'000.00	30'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	3	MAN 930000002	Tissot Arena / Unterhalt - Entretien Tissot Arena		16'300'000.00	500'000.00	500'000.00	1'000'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	2'000'000.00	2'000'000.00	2'000'000.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 3 Tissot Arena (Kredit nicht bewilligt, Realisierung dringend)					0.00	500'000.00	500'000.00	1'000'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	2'000'000.00	2'000'000.00	2'000'000.00	0.00	0.00
TOTAL TISSOT ARENA					170'000.00	640'000.00	530'000.00	1'000'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	2'000'000.00	2'000'000.00	2'000'000.00	0.00	0.00

Detailliste Gebührenfinanzierte Investitionen (Sonderrechnungen)

Liste détaillée des investissements financés par les émoluments (comptes spéciaux)

Gruppe	Priorité	Objets	Description	Date d'arrêté	Crédit	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028	Planification 2029
A	1	OTP 940000024	Ersatzbeschaffung des Tanklöschfahrzeug Bienna 41	27.04.2017	660'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	1	OTP 940000025	Ersatzbeschaffung Kleintanklöschfahrzeug Bienna 51	27.04.2017	375'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 1 Feuerwehr (bewilligt, Erledigung der Arbeiten 2019)					1'035'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 940000021	Zentralgarage / ARB Renovation Innengebäude Mobiliar - Garage central / ARB transformations internes et mobilier		1'200'000.00	0.00	0.00	300'000.00	600'000.00	300'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 940000026	Ersatz Wassertransport 4'000 lt Bienna 19		850'000.00	600'000.00	250'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 940000027	Ersatz Höhenrettungsfahrzeug Bienna 27 - Remplacement du véhicule de sauvetage en hauteur Bienna 27		300'000.00	0.00	150'000.00	150'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 940000028	Ersatz Kommandofahrzeug Bienna 09 - Remplacement du véhicule de commandement Bienna 09		60'000.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 940000029	Ersatz Pionier PBU-Fahrzeug Bienna 14		800'000.00	0.00	600'000.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 940000030	Ersatz Zubringer Fahrzeug Bienna 16		350'000.00	0.00	350'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 940000031	Kran/Pulver Fahrzeug Bienna 15		650'000.00	0.00	0.00	650'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 940000042	Beschaffung von Brandschutzbekleidung - Acquisition des revêtements anti-feu		250'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	250'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 940000044	Gegesprechanlage - Interphone		80'000.00	80'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 3 Feuerwehr (Kredit nicht bewilligt, Realisierung dringend)					4'540'000	740'000	1'350'000	1'300'000	600'000	300'000	250'000	0	0	0	0	0
B	4	MAN 940000032	Ersatz Transportfahrzeug Bienna 53 - Remplacement véhicule de transport Bienna 53		45'000.00	0.00	0.00	0.00	45'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 940000033	Ersatz Hebebühne Bienna 20 - Remplacement de l'élevateur Bienna 20		850'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	850'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 940000034	Ersatz Transportfahrzeug Bienna 28 - Remplacement du véhicule de transport Bienna 28		75'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	75'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 940000035	Ersatz Vorhausfahrzeug Bienna 25		75'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	75'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 940000036	Ersatz Mobile Einsatzzentrale Bienna 03 - Remplacement de la centrale d'intervention mobile Bienna 03		100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 940000037	Ersatz Kleinalarm Fahrzeug Bienna 24 - Remplacement du véhicule petite alarm Bienna 24		50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 940000038	Ersatz Atemschutz Fahrzeug Bienna 26 - Remplacement du véhicule protection respiratoire Bienna 26		50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 940000039	Ersatz Tanklöschfahrzeug Bienna 13 - Remplacement du fourgon pompe-tonne Bienna 13		650'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	650'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 940000040	Ersatz Dienstoffizier Fahrzeug Bienna 01 - Remplacement du véhicule de l'occicier de service Bienna 01		55'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	55'000.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 940000041	Ersatz Miliz Zugführer Fahrzeug Bienna 02 - Remplacement du véhicule chef de section milice Bienna 02		55'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	55'000.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 940000043	Modul-Fahrzeug - Véhicule polyvalent		80'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	80'000.00
PRIORITÄT 4 Feuerwehr (Projekt nicht bewilligt, Realisierung notwendig)					2'085'000.00	0.00	0.00	0.00	45'000.00	1'100'000.00	0.00	100'000.00	650'000.00	110'000.00	0.00	80'000.00
A	8	OTP 94000015	Ersatz des Kranfahrzeugs der Feuerwehr - Remplacement du camion-grue des sapeurs-pompiers	01.07.2011	296'880.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 94000016	Ersatzbeschaffung der Autodrehleiter der Feuerwehr - Remplacement de l'échelle-automobile des sapeurs-pompiers	16.12.2010	1'300'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 94000018	Ersatzbeschaffung Fahrzeug Dienstoffizier "Bienna 21" - remplacement voiture officier de service "Bienna 21"	01.07.2015	60'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 94000019	Ersatzbeschaffung Fahrzeug Zugführer "Bienna 21" - remplacement du véhicule chef de section "Bienna 21"	01.07.2015	60'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 94000020	Beschaffung von Brandschutzbekleidung - Acquisition de nouveaux vêtements d'intervention sapeurs-pompiers	15.10.2014	212'080.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 94000023	Regionalisierung der Feuerwehr - Régionalisation des sapeurs-pompiers	21.09.2012	254'312.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 8 Feuerwehr (bewilligt, keine Ausgaben mehr, Abrechnung)					2'183'272.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL FEUERWEHR					9'843'772.70	740'000.00	1'350'000.00	1'300'000.00	645'000.00	1'400'000.00	250'000.00	100'000.00	650'000.00	110'000.00	0.00	80'000.00

Detailliste Gebührenfinanzierte Investitionen (Sonderrechnungen)

Liste détaillée des investissements financés par les émoluments (comptes spéciaux)

Groupe	Priorité	Objets	Description	Date d'arrêté	Crédit	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028	Planification 2029
A	2	OTP 956000029	Deponie Mettmoss / Altlasten-Untersuchung - Décharge du Marais de Mâche / Enquête de site contaminé	18.06.2014	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 956000030	Recyclinghof, Projektierungskredit / Machbarkeitsstudie - Déchéterie avec tri sélectif, crédit de faisabilité	21.12.2016	170'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 2 Kehrichtwesen (bewilligt, Projekte in Realisierung)					270'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000030.A	Recyclinghof, Realisierung		10'500'000.00	500'000.00	8'000'000.00	2'000'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000031	Ersatz 7 Kehrichtfahrzeuge (Inv. Nr. 184-190) - Remplacement 7 véhicules de ramassage des ordures (Inv. no 184-190)		6'650'000.00	0.00	6'650'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000032	Ersatz Kleinkehrichtfahrzeug (Inv. Nr. 200) - Remplacement petit véhicule de ramassage des ordures (Inv. no 200)		180'000.00	180'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000033	Ersatz 2 Kehrichtfahrzeuge (Inv.Nr. 204+205) - Remplacement 2 camions avec benne à ordures (Inv.no 204+205)		1'900'000.00	0.00	1'900'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000034	Ersatz Einsatzfahrzeuge Kehricht (Inv. Nr. 202) - Remplacement du véhicule d'intervention ordures (Inv. no 202)		90'000.00	0.00	0.00	90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000035	Deponie Mettmoos / Detailuntersuchung Phase II - Décharge Mettmoos / étude détaillée phase II		270'000.00	150'000.00	70'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000036	Ersatz Einsatzfahrzeug (Inv. Nr. 213) - Remplacement véhicule d'intervention (Inv. no 213)		50'000.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000037	Ersatz Lader (Inv. Nr. 193) - Remplacement d'une chargeuse (Inv. no 193)		180'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	180'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000038	Ersatz Einsatzfahrzeuge Kehricht (Inv. Nr. 224) - Remplacement du véhicule d'intervention ordures (Inv. no 224)		90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000039	Ersatz Einsatzfahrzeuge Kehricht (Inv. Nr. 250) - Remplacement camion avec benne à ordures (Inv. no 250)		850'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	850'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 956000040	Ersatzbeschaffung Kleinkehrichtfahrzeug (Inv. Nr. 253) - Acquisition (remplacement) d'un véhicule des ordures (Inv. n		250'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	250'000.00	0.00
E	3	MAN 956000131	Ersatzbeschaffung Kehrichtfahrzeug Elektro		960'000.00	960'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 3 Kehrichtwesen (Kredit nicht bewilligt, Realisierung dringend)					21'970'000.00	1'790'000.00	16'670'000.00	2'090'000.00	0.00	180'000.00	90'000.00	850'000.00	0.00	0.00	250'000.00	0.00
A	8	OTP 956000026	Ersatzbeschaffung Kleinkehrichtfahrzeug - Acquisition (remplacement) d'un véhicule des ordures	04.05.2016	171'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 8 Kehrichtwesen (bewilligt, keine Ausgaben mehr, Abrechnung)					171'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50'830'500.00	0.00
TOTAL KEHRICHTWESEN					22'411'000.00	1'790'000.00	16'670'000.00	2'090'000.00	0.00	180'000.00	90'000.00	850'000.00	0.00	25'415'250.00	250'000.00	0.00

Detailliste Gebührenfinanzierte Investitionen (Sonderrechnungen)

Liste détaillée des investissements financés par les émoluments (comptes spéciaux)

Detailliste Gebührenfinanzierte Investitionen (Sonderrechnungen)

Liste détaillée des investissements financés par les émoluments (comptes spéciaux)

Groupe	Priorité	Objets	Description	Date d'arrêté	Crédit	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028	Planification 2029
A	2	OTP 957100216	Kontrollstrasse (Neumarkstrasse - Zentralstrasse): Kanalisationserneuerung - Rue du Contrôle (Rue Cent	23.11.2016	930'000.00	150'000.00	50'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100217	Moser-Strasse, Kanalisationserneuerung - Rue Alexander-Moser, Renouvellement de la canalisation	02.12.2015	700'000.00	150'000.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100218	Narzissenweg / Kanalisationserneuerung - Chemin des narcisses / Renouvellement de la canalisation	09.12.2015	540'000.00	40'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100219	Nelkenweg/Schleusenweg, Kanalisationserneuerung - Nelkenweg/Schleusenweg, renouvellement d'égout	17.06.2015	620'000.00	20'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100221	Rennweg (Gottstatstrasse bis Haus Nr. 37) Kanalisationserneuerung - Renouvellement d'égout de Chemin de la course ma	11.11.2014	285'000.00	0.00	20'000.00	20'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100223	Tiefenmattweg, Kanalisationserneuerung - Chemin Tiefenmatt, renouvellement de la canalisation	25.11.2015	900'000.00	70'000.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100224	Bermenstrasse (Blumenrain - Beundenweg): Kanalisationserneuerung - Rue de la Berme (Crêt-des-Fleurs - Chemin des Oeuc	12.08.2015	1'360'000.00	100'000.00	0.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100225	Kanalisationserneuerung - Rue de Mâche (racco fôre	21.12.2016	380'000.00	50'000.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100226	Neuhaus-Strasse (Schüsspromenade-Neuengasse), Kanalisationserneuerung - Rue Karl-Neuhaus (Promenade de la Suze-	24.08.2016	450'000.00	50'000.00	0.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100227	Neuhaus-Strasse (Bahnhofstrasse-Unterer Quai), Kanalisationserneuerung - Rue Karl-Neuhaus (Rue de la Gare-Quai du	24.08.2016	370'000.00	150'000.00	50'000.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100228	Ohm-Weg: Kanalisationserneuerung - Chemin Ohm: assainissement de canalisation	13.05.2016	240'000.00	40'000.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100229	Parkweg und Bankgässli: Kanalisationserneuerung - Chemin du Parc et Ruelle de la Banque: renouvellement de la canalisation	09.11.2016	360'000.00	40'000.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100231	Kanalisationserneuerung - Länggasse, raccordement	19.12.2016	260'000.00	40'000.00	0.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100233	Waffengasse Ost, Kanalisationserneuerung - Rue des Armes est, renouvellement d'égout	23.09.2015	195'000.00	30'000.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100234	Seegässli, Kanalisationserneuerung - Ruelle du Lac, Renouvellement de la canalisation	11.12.2015	160'000.00	0.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100237	Beaumontweg und Lueg: Kanalisationserneuerung - Chemin Beaumont et Lueg: renouvellement de la canalisation	26.11.2018	75'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100238	Bubenbergstrasse, Kanalisationssanierung - Rue Bubenberg, assainissement de la canalisation	19.12.2017	130'000.00	130'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100240	Im Grund (Grünweg - Im Grund Haus Nr. 38), Kanalisationserneuerung - Im Grund (Chemin Vert - Im Grund immeuble no 48	14.12.2017	250'000.00	50'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100241	Höheweg und Pavillonweg (Tschärisweg-Alpenstrasse) / Kanalisationserneuerung	16.08.2017	920'000.00	150'000.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100244	Tschényweg (Haus Nr. 24 - Haus Nr. 42), Ka Tschényweg (Haus Nr. 24 - Haus Nr. 42), Kanalisationserneuerung - Chemin	14.12.2016	480'000.00	50'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100245	Wasenstrasse und Wasserstrasse: Kanalisationserneuerung - Rue du Wasen et de l'Eau: renouvellement de la canalisation	20.12.2017	1'100'000.00	250'000.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100246	(50055.0001) Wysard-Strasse, Kanalisation / Erschliessung Industriegebiet im Bözingenfeld-West	15.03.2018	800'000.00	250'000.00	50'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100247	Hintergasse: Kanalisationserneuerung - Rue Arrière: renouvellement de la canalisation	22.11.2017	480'000.00	0.00	80'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100248	(50055.0001) Tennisweg Ost, Kanalisation / Erschliessung Industriegebiet im Bözingenfeld-West	15.03.2018	1'600'000.00	200'000.00	100'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100249	Haldenstrasse (Lienhardstrasse-Bözingenstrasse): Kanalisationserneuerung, Projektierung - Rue du Coteau	23.04.2019	250'000.00	250'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	2	OTP 957100254	Konkordiaweg, Kanalisationserneuerung - Chemin de la Concorde, renouvellement de la canalisation	14.09.2018	150'000.00	100'000.00	0.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 2 Abwasserwesen (bewilligt, Projekte in Realisierung)					35'465'000.00	3'560'000.00	1'880'000.00	1'420'000.00	700'000.00	200'000.00	60'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	
B	3	MAN 957000022	Abwasserbauwerke Steuerungsersatz und Werterhaltungsmassnahmen 2020			250'000.00	0.00	250'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 957000033	Heideweg Abwasserpumpwerk; Gebäudeinstandsetzung			250'000.00	0.00	200'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 957000034	Regenklärbecken; Werterhaltung elektromechanische und hydraulische Installationen 2020			350'000.00	0.00	250'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	3	MAN 957100049.A	Schützengasse, Kanalisationserneuerung			2'200'000.00	50'000.00	300'000.00	800'000.00	200'000.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Detailliste Gebührenfinanzierte Investitionen (Sonderrechnungen)

Liste détaillée des investissements financés par les émoluments (comptes spéciaux)

Detailliste Gebührenfinanzierte Investitionen (Sonderrechnungen)

Liste détaillée des investissements financés par les émoluments (comptes spéciaux)

Groupe	Priorité	Objets	Description	Date d'arrêté	Crédit	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028	Planification 2029
B	4	MAN 957100036	Sanierung von Leitungen im Grundwasser - Assainissement tuyaux eaux souterraines		300'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 957100119	Reuchenettestrasse/Lienhard-Strasse: Kanalisationserneuerung - Route de Reuchenette/Rue Lienhard: renouvellement des		850'000.00	0.00	50'000.00	300'000.00	400'000.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	4	MAN 957100133	Zihlstr. (Lischenweg - Kutterweg): Kanalisationserneuerung - Rue de la Thielle (Chemin des Fléoles - Chemin Kutter: r		500'000.00	0.00	0.00	0.00	100'000.00	200'000.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 957100208	Kloosweg (Eichhölzli-Höheweg): Kanalisationsbau und Sanierung - Chemin du Clos (Au Petit-Chêne - La Haute-Route) cana		950'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	500'000.00	400'000.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 957100232	Leubringenweg: Kanalisationserneuerung - Leubringenweg: renouvellement de la canalisation		350'000.00	0.00	0.00	0.00	70'000.00	200'000.00	30'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B	4	MAN 957100253	Stadgebiet Biel: Erweiterung Abwasseranlagen im Zusammenhang mit Autobahn A5 Westast - Zone urbaine Ville de Bienn		7'000'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00
B	4	MAN 957100265	Blumenstrasse, Verlängerung bis Falkenstrasse, Kanalisationsbau		450'000.00	0.00	0.00	50'000.00	100'000.00	200'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 4 Abwasserwesen (Projekt nicht bewilligt, Realisierung notwendig)					14'800'000.00	0.00	1'050'000.00	600'000.00	920'000.00	2'650'000.00	1'830'000.00	1'900'000.00	1'750'000.00	1'600'000.00	1'250'000.00	1'250'000.00
	5	MAN 957100037	Vingelz, Aufbau eines Trennsystems - Vingelz, construction d'un système de triage		2'100'000.00	0.00	0.00	50'000.00	100'000.00	700'000.00	700'000.00	600'000.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00
	5	MAN 957100040	Güterbahnhof, Einführung Trennsystem - Gare des marchandises, introduction d'un système de triage		2'200'000.00	0.00	0.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	500'000.00	500'000.00	500'000.00	300'000.00	100'000.00	0.00
	5	MAN 957100048	Bischofkänel, Abw. Basiserschließung - Bischofkänel, approvisionement de base d'eaux usées		2'500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100'000.00	500'000.00	500'000.00	500'000.00	500'000.00	400'000.00	0.00
	5	MAN 957100051	Vogelsang, Neubau Meteorwasserleitung - Chante-merle, nouvelle construction déviation météore de l'eau		700'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	300'000.00	100'000.00	300'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	5	MAN 957100126	Goldgrubenweg (Haus Nr. 71 - Reinmann-Str.): Kanalisationssanierung - Chemin de la mine d'or (Maison no 71 - Rue Rei		200'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 5 Abwasserwesen (Projekt nicht bewilligt, Realisierung wünschenswert)					7'700'000.00	0.00	0.00	150'000.00	200'000.00	1'200'000.00	2'000'000.00	1'900'000.00	1'000'000.00	850'000.00	500'000.00	0.00
A	8	OTP 957100120	Rosenheimweg und Juravorstadt, Erneuerung der Werkleitungen - Chemin de la Roseraie et faubourg du Jura, renouvellemente	04.06.2009	1'950'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 957100168	Zollhausstrasse (oberhalb Feldschützengweg), Kanalsanierung - Rue de l'Octroi (au-dessus du chemin des Carabiniers, as	04.12.2009	430'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 957100180	Albert-Anker-Weg (Schüsspromenade - Museumstrasse), Kanalisationserneuerung - Chemin Albert-Anker	03.12.2010	500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 957100181	Lindenweg (Passerellenweg - Blumenrain): Kanalisationserneuerung - Chemin du Tilleul (Chemin de la Passerelle - Crêt-	17.08.2011	1'400'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 957100183	Kornblumenweg: Kanalisationsumlegung zur J.-Stämpfli-Strasse - Chemin des Bluets: Déplacement de la canalisation vers	09.12.2011	310'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 957100203	Beau-Rivage, Neugestaltung: Kanalisationsumlegung - Beau-Rivage, réaménagement: Déviation de conduite	25.11.2012	180'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 957100230	Jakob-Stämpfli-Strasse (Grünweg-Falkenstrasse): Kanalisationserneuerung - Rue Jakob-Stämpfli (Chem Faucon):	30.11.2016	700'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 957100235	Schwadernauweg (Verbindungsleitung Fröhlisberg): Kanalisationsumlegung, Abretung einer Teilstrecke von 200 mL>2, Ein	07.12.2016	110'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
A	8	OTP 957100236	Tennisweg / Erneuerung Stichleitung - Chemin de Tennis / renouvellement d'une conduite latérale	27.04.2016	400'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRIORITÄT 8 Abwasserwesen (bewilligt, keine Ausgaben mehr, Abrechnung)					5'980'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ABWASSERWESEN					144'595'000.00	7'860'000.00	10'180'000.00	10'520'000.00	10'320'000.00	9'900'000.00	9'840'000.00	9'850'000.00	9'350'000.00	9'250'000.00	9'050'000.00	9'050'000.00